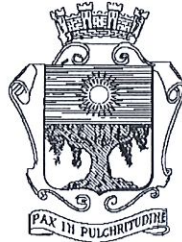


AR Prefecture

006-210600110-20231211-231222-AR
Reçu le 11/12/2023



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DU SECRETARIAT DU JURY DU CONCOURS
DE MAÎTRISE D'ŒUVRE EN PHASE « PROJET » PORTANT SUR LE
REAMENAGEMENT DU SITE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « MARINONI » -
CREATION D'UN PÔLE SCOLAIRE/PETITE ENFANCE**

N° : **23 12 22**

DATE D’AFFICHAGE : **11 DEC. 2023**

Monsieur le Maire de la Commune de Beaulieu-sur-Mer,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération municipale n°02 du 04 juillet 2023 intitulée « création d’un pôle scolaire/petite enfance – concours de maîtrise d’œuvre – constitution du jury »,

Considérant qu’il convient, dans le cadre du concours de concours de maîtrise d’œuvre portant sur le réaménagement du site de l’école élémentaire « Marinoni » - création d’un pôle scolaire/Petite enfance actuellement en phase « projet », de procéder à la désignation du secrétariat du jury chargé de procéder à l’anonymisation des offres.

ARRETE

Article 1^{er} : Dans le cadre du concours de maîtrise d’œuvre portant sur le réaménagement du site de l’école élémentaire « Marinoni » - création d’un pôle scolaire/Petite enfance, le secrétariat du jury chargé de procéder à l’anonymisation des offres est composé des agents municipaux ci-dessous :

- Madame Sandra BODINO, rédacteur principal 1^{ère} classe,
- Madame Christine SEMERIA, adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l’application du présent arrêté.

AR Prefecture

006-210600110-20231211-231222-AR
Reçu le 11/12/2023



Article 3 : Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nice, sis 18, avenue des Fleurs à Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département des Alpes-Maritimes et de l'accomplissement des modalités d'affichage et de publication.

Beaulieu-sur-Mer, le **11 DEC. 2023**

Le Maire,
Roger ROUX

